

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
EN DATE DU 7 JUIN 2007

Etaient présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de séance,
Mme BLANC, MM. PERAY, COLLET, Adjoint
Mmes LEANDRE, ROLLI,
MM. DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER,

Absents excusés :

Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), MM. CARETTI (pouvoir à Mme Blanc), COLLOMBET,
MARTINECK (pouvoir à Mr Peray), ZAMORA

Absents :

MM. MOUTTON, RABILLER.

Ouverture de la séance à 20 h 00

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
2. Le compte-rendu du 9 mai 2007 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS :

3.1. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET ROYNETTE, CONCERNANT DIVERS AMENAGEMENTS SUR LA ROUTE DE LYON A LOGRAS (carrefours de la rue du Branlant, route de Pougny et rue de la Gaine).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de divers travaux d'aménagement route de Lyon à Logras, aux carrefours de la rue du Branlant, route de Pougny et rue de la Gaine.

M. Jean-François ROYNETTE, Géomètre expert DPLG, ingénieur ESTP, concepteur, propose ses services pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de base de rémunération de 9 775 €HT soit 11 690.90 €TTC ; la rémunération étant basée sur un coût d'objectif de 115 000 €HT au taux de 8.5 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de confier au Cabinet Roynette, la mission de maîtrise d'œuvre pour les divers travaux d'aménagement de la route de Lyon à Logras, aux carrefours de la rue du Branlant, route de Pougny et rue de la Gaine, pour un montant forfaitaire de base de rémunération de 9 775 €HT soit 11 690.90 €TTC .
- DIT que le montant de cette prestation est prévu au budget primitif 2007,
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

3.2 MODIFICATIONS ET FIXATION DE DIVERS TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la création d'une régie de recettes générale par délibération du 20 janvier 05 et à la délibération du 10 février 2005 modifiant divers tarifs communaux, il y aurait lieu de modifier et de compléter la liste des tarifs :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE d'arrêter les tarifs comme indiqués ci-dessous :

1°) location du préau de l'école de la Fontaine (option sur location de la salle Champ Fontaine) :

- Forfait journalier : 50 €(uniquement pendant les vacances scolaires)

2°) Document concernant le PLU approuvé le 12 avril 2007

- Dossier complet « papier » : 200 €
- Plan graphique : 15 €
- Dossier sous forme de CD : 15 €

3° Documents touristiques et divers :

- Guide randonnée et découverte : 12 €
- Petit Péronnais (les 4 numéros) : 10 €
- DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de ce jour.
- APPROUVE les tarifs fixés et modifiés ci-dessus.
- DIT que la délibération du 10 février 2005 est toujours applicable pour les tarifs non mentionnés dans la présente délibération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

3.3. INDEMNITE STAGIAIRE (Tomasz CHARKIEWICZ)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que CHARKIEWICZ Tomasz a effectué un stage au sein des services techniques de la commune, entre le 6 novembre 2006 et le 6 avril 2007 pour une durée de 5 semaines.

Compte Tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à CHARKIEWICZ Tomasz une indemnité de 192 €

APPROUVE À L'UNANIMITE.

3.4. DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS A LA NOUVELLE COMMISSION DES TRANSFERTS DE CHARGES AU SEIN DE LA CCPG

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire du Pays de Gex, lors de sa séance du 26 avril 2007, a décidé la création d'une commission d'évaluation des transferts de charges et la poursuite des travaux engagés sur les problématiques de fiscalité. Celle-ci sera composée de deux représentants par commune (un titulaire et un suppléant) qu'il y aurait lieu de désigner.

Par conséquent, il est décidé de procéder au vote :

Du Titulaire :

- **M. ARMAND Christian, Maire,**

Ayant obtenu 12 voix, est proclamé élu à l'unanimité des présents.

Et du Suppléant :

- **Mme BLANC Dominique, Maire Adjoint,**

Ayant obtenu 12 voix, a été proclamée élue à l'unanimité des présents.

APPROUVEE À L'UNANIMITE.

4. POINTS DIVERS :

4.1. VOIRIE

4.1.1 Mr Le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 mai pour le choix de l'entreprise d'éclairage public de la rue Dommartin et de la nouvelle voirie du collège, et après analyse des offres par la DDE, Maître d'Oeuvre des projets, l'entreprise SALENDRE est retenue pour un montant de 73 622,41 € financé en intégralité par le SIEA.

4.1.2. Mr le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion pour la sécurisation de la route de Lyon à Logras :

- GDF est prêt à commencer les travaux en septembre. Une attente sera mise en place au carrefour du Branlant.
- La CCPG demande le passage de caméra dans le réseau entre les carrefours de Pougny et de la rue de la Gaine. En fonction de l'état de la canalisation, celle-ci pourra servir pour les eaux pluviales. Mais elle demande de repousser les travaux GDF de 2 mois afin de pouvoir réaliser une étude complète sur toute la longueur du projet afin de dimensionner le réseau.

4.2. BUDGET

4.2.1 Réalisation du budget

- SRC : 436,93 (dossiers PLU).
- SARL Copal : 2 212,60 €(autolaveuse).
- SCP Ducret-Gros géomètres : 10 028,46 €(acompte maîtrise d'œuvre, travaux Dommartin).
- Groupe J : 2 966,08 €(sondage-busage pour pont voie d'accès collège).
- Syndicat d'électricité de l'Ain : 7 780,68 €(programme 2004 éclairage public place St Antoine).
- Syndicat d'électricité de l'Ain : 11 603,58 €(programme 2003 mise en valeur de l'Eclairage église et monument aux morts.)

4.2.2. Trésorerie

En caisse au 25 mai 2007: 348 952,15 €uros

En 2007, nous n'avons pas encore utilisé la ligne de trésorerie.

4.2.3 Subventions

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 70 000 €uros devrait être allouée pour la DGE de la route du collège.

4.3. CONTENTIEUX

Mr le Maire informe l'assemblée que :

4.3.1 Vuailat / commune de Péron : la fin de l'instruction est fixée au 30 juin.

4.3.2 Sté Les coteaux de Logras/Commune de Péron : le T.A. a pris en compte, par courrier du 21/05/07, le désistement de la Sté Les Coteaux de Logras.

4.3.3. Un recours gracieux a été déposé par l'avocat de M. PELLOUX Charles contre le classement de son terrain C 1868 en zone 2AU. Le conseil municipal décide, à l'unanimité moins 2 voix (Mrs Armand et Davis), de reporter la décision au conseil de juillet pour ne faire qu'une discussion d'autres demandes pouvant arriver d'ici-là.

4.3.4. Un courrier de Me BROCHETON, avocat de Mr DIMCOVSKI, nous notifiant la copie du recours gracieux déposé auprès de Mr Le Préfet de l'Ain d'adresser à la commune de Péron un recours gracieux, afin que celle-ci retire la délibération du 12/04/2007, et, à défaut, de déférer ladite délibération au TA de Lyon.

4.3.5. Un mémoire de Me MAJEROWICZ contre le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable suite à l'annulation du PLU de 2001.

4.4. ECOLE PRIMAIRE

4.4.1 Mr le Maire informe l'assemblée d'un courrier de M. DEVESA concernant les effectifs probables à la prochaine rentrée scolaire, compris entre 216 et 221 élèves, soit très proches de la création d'une nouvelle classe.

Afin de répondre au mieux à cette éventuelle création, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de louer un bungalow le temps de l'extension de l'école,
- de lancer les études pour l'extension de l'école en prolongeant et terminant le bâtiment scolaire tel qu'il avait été prévu à l'origine,
- de prévoir l'inscription budgétaire de ces décisions par une Décision Modificative à voter en juillet.

4.4.2 Suite à la demande du directeur d'école, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création de ¾ d'heure de travail par semaine pour donner des cours d'anglais à la classe de CE1.

4.4.3 Suite au dernier cambriolage de l'école primaire le conseil municipal décide de mettre en place une vidéosurveillance par webcam, sous réserve de l'accord de la préfecture, et, en parallèle, de mettre en place une alarme. Cette action fera l'objet d'une Décision Modificative à voter en juillet.

4.5. DIG POUR LA GROISE

Mr le Maire informe l'assemblée d'un avis favorable donné par Mr le commissaire enquêteur dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général concernant les travaux projetés sur la Groise. Ceux-ci feront l'objet d'une inscription budgétaire en 2008.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Conseil Communautaire

Mr le Maire informe l'assemblée que le SIEA projette de réaliser un réseau fibre optique sur tout le département de l'Ain. Le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien sont des territoires pilotes avec une échéance de fin de travaux en 2008.

5.1.2.. SCOT

Mr le Maire informe l'assemblée que :

- Même si les craintes concernant le manque d'eau sont fondées, particulièrement pour le champ captant de Pré Bataillard, il est illégal d'imposer des restrictions de constructions dans des secteurs où il ne manque pas d'eau.
- Le SCOT sera soumis au vote le 12 juillet.

5.1.3. Plan Local de l'Habitat

Mr le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activité 2006 du Programme Local de l'Habitat est à la disposition des conseillers au secrétariat.

5.1.4. Agence de Développement Economique

Mr le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activité 2006 de la plate-forme « Initiative Voltaire » est à la disposition des conseillers au secrétariat.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1 Urbanisme

Réunion de la commission

Le 14 mai :

Permis de construire :

- Blanc R. pour rénovation d'un bâtiment existant, chemin de la Louye. A revoir.
- Bar Rhout Y pour un balcon, impasse des Mésanges. A revoir.

Le 29 mai :

Permis de construire :

- Bar Rhout Y pour un balcon, impasse des Mésanges. Avis favorable.
- Caretti A., pour rénovation d'un bâtiment existant, chemin de Ruthet. Avis Favorable.
- Blanc Régis, pour rénovation d'un bâtiment existant, chemin de la Louye. Avis favorable.

6.2. Associations

Compte-rendu de l'assemblée générale de la bibliothèque le 23 mai (Mr COLLET Maxime).

6.3. Personnel

Compte-rendu, par Mme BLANC, de la réunion organisée par le Centre de Gestion de l'Ain, le 22 mai à Confort portant sur les grandes lignes de la réforme concernant le personnel de la fonction publique territoriale.

7. COURRIER

7.1. Mme BOCH, maire de Thoiry, résumant la réunion du 16 avril pour la création d'un accueil petite enfance sur le secteur Péron, Challex, Saint—Jean, Thoiry :

- Thoiry souhaite garder son accueil actuel de 20 places et si tout est centralisé dans une structure de 44 places, la commune souhaite que cette réalisation se fasse chez elle.
- Challex et Saint-Jean sont candidats pour accueillir une structure de 24 ou 44 places.
- Péron n'est pas demandeur.

8. DIVERS

8.1. Prochaines réunions :

- le 5 juillet : séance du CM.

SEANCE LEVEE A 22 H. 30